L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 20 NOVEMBRE 1886.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande — Un dessinateur (calqueur) pour prendre charge d'un département de calquage. S'adresser au New Orleans Worsted Store, 27 Bourbon. 18 nov—4f

ON a besoin d'une bonne domestique pour voir aux enfants et aider dans le ménage, ayant de bonnes recommandations. S'adresser au No 7 1\2 rue de la Paix, 3me district.
17 nov—5 f.

A VENDRE.

A vendre—Pour cause de départ, tous les meubles de la maison No. 140 de la rue des Ursulines. S'adresser, sur les lieux, de 8 heures A. M. à midi. 4 nov—

A LOUER.

A LOUER—La belle résidence située rue Bourbon, 108, en face de l'Opéra, contenant 25 chambres très confortables, cour spacieuse, écurie, etc. Pour les conditions, s'adresser rue Bourbon, 71.
13nov—1sem J. ANGLADE.

16 nov—4m—1sat je s sam

Avis aux Créanciers.

Columbus H. Allen individuellement etc., vs. Ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 16,252—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de Columbus H. Allen et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Telesphore Toca, syndic dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
W. J. McGEEHAN,
17 nov—17 21 26 Greffier.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de William Simpson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19 369—Division E—Attendu que P. S. Wiltz, Jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Simpson, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
W. J. McGEEHAN
20nov—20,24,28 Greffier.

Succession de Jean Labat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 16,432.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Vve Jean Labat, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN.
16 nov—16 20 25 Greffier.

Succession de Veuve E. P. Macias.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 1,509—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau et compte présentés par T. Anfoux, exécuteur testamentaire datif de cette succession ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits tableau et compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN.
11 nov—11 16 20 Greffier.

Succession de John Hennessy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 11,683—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mary Ann Hennessy, exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
11 nov—11 16 20 Greffier

Succession de James James.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 18 487—Division E Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz Jr. administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
11 nov—11 16 20 Greffier.

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS.

BUREAUX 195 RUE GRAVIER.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er Novembre 1886.

Aller les époux	Girard Jn François
D'Angerau les frères	Habert Mme Adeline
Barnier Prosper	Félicité
Bax François	Kleine Auguste
Bendelé Alphonse	Labbé Jean Marie
Bernard les époux	Laffont Auguste Hippolyte
Beaudéan Louis	Labarre Léon
Boieldieu Jean Jacques	Laterrade Pierre
Bennet Anthelme	Levy George Pierre
Bordon Pierre	Levy Pierre (2)
Borne Elisa Vve Lefèvre ou Vve Forcade	Leroy ou Le Roix
Bonnet Barthelomé Prosper	Messar Paul
Charles Pierre	Menuet Alfred
Chas Léon	Nickles Alphonse Louis
Charreton	Odden Martin François
Crabos Jean	Pellicier Louis François
Cenac Esteban	René Henry
Cordier Ernest Albert	Ricourt Henri
De la Roude de St-Cinian ou de la Jhiban-dière	Roche Clovis Alfred
	Ruiné Jean
	Rousseau Victor
Drouet famille	Séré Pierre
Dupuy Luper	Siéger Henri
Dupas Ernest famille	Sigoulet Jean Baptiste
Démange Pierre de	Tujague Emile Joseph
Farralico-Lasan Jean	Tujague Baptiste
Grand d'Auvergne famille	

LETTRES.

Luquet Charles	Rouzaud Jean
Mayeonnave (abatoirs)	Lacré Joseph

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. Oscar Arroyo, secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.
1er octobre 1886.
Le Consul Général,
Vte PAUL D'ABZAC.

NOUVEAU STOCK
PERSIENNES
Nouvellement reçues.
A. Brousseau Fils
23 et 25 rue de Chartres.
TAPIS
Anglais et Américains aux plus bas prix.
CORTICONE, TOILE CIRÉE, LINOLEUM.
Rideaux
Suisses, Nottingham, Madras et Turcomans
RIDEAUX PORTIERES ET TRINGLES.
NATTES DE CHINE
De toutes sortes et des dernières nuances.
Le plus bel assortiment de Tapisserie et d'Etoffes pour Rideaux. 6 oct—1an

G. Léaumont,
Pharmacie homéopathique,
—Au coin des rues—
DAUPHINE ET DUMAINE
Téléphone No 406. Nlle-Orléans.
8 août 1 an

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS,
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest.
97 RUE DECATUR.

GROS LOT
$150,000
L.S.L.
Appelez-v[ous]

[Nous certifions que nous surveillons] ...cette lote... ...qui dans ...Etat ait été ... acceptée par le ...ple.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE

TIRAGE TRIMESTRIEL
EXTRAORDINAIRE
CLASSE M.
—DE—
LA COMPAGNIE DE
LA LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
AURA LIEU A LA
Nlle-Orléans,
MARDI, 14 DECEMBRE 1886.

2,279 Lots, montant en tout à
$522,500.

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS

1 Gros lot de $150,000..		$150,000
1 ... de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de....	1,000..	20,000
50 Lots de....	500..	25,000
100 Lots de....	300..	30,000
200 Lots de....	200..	40,000
600 Lots de....	100..	60,000
1000 Lots de....	50..	50,000

PRIX D'APPROXIMATIONS:

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $150,000 soit	20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit	10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de 20,000 soit	7,500
2,279 Lots s'élevant à	$522,500

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York, entraites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.
Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

L'ABEILLE
DE LA
NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,
—AVEC UNE—
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
LE
SAMEDI MATIN
—ET—
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunit dans chaque numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS:
No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :
Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,
Un Bulletin Maritime,
Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,
Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,
Un Bulletin Financier,
Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS:
73 - CHARTRES - 73

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bottes, Bottes! Souliers, Souliers! Installations, etc.,

Rosenthal Brothers vs August Gravey & Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,347—En vertu d'un ordre de vente, daté du 18 novembre 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUN[DI 2]2 novembre 1886, à 10 heures 30 A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir:
... bottes et pantoufles ... installations, etc., étant tout ... d'un magasin de chaussures, situé au coin sud-ouest des rues South Poydras et South Franklin, le tout d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 nov—19 20 21 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Epiceries, Vins, Liqueurs, un cheval, un wagon à ressorts, une charrette, un coffre fort en fer, etc.

Dans l'affaire de

Lang Bernheimer & Cie. vs John P. Carroll.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—Div. E.—No 19,217.—En vertu d'un ordre de vente en date du 11 nov. 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le MARDI 23 novembre 1886, à 10 heures A. M., la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
A mon entrepôt No 201 rue de Chartres, entre les rues Ste Anne et Dumaine.
Un vaste assortiment d'épiceries assorties et d'articles de fonds, vins, liqueurs, installations, épiceries, etc., accusés dans un inventaire enregistré en mon bureau. Aussi un cheval, un wagon à quatre roues, avec capote, une charrette, un lot d'épiceries et un coffre-fort en fer.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12 nov—12,16,20,23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Isaac Smith Hyams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 8 972 — En vertu d'un ordre de vente en date du 3 novembre 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 14 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
L'intérêt du cinquième indivis dans une certaine portion de terre située dans le sixième district de la ville de la Nlle Orléans, autrefois paroisse de Jefferson, et connue comme lot No un de la section dix, treizième township, au sud du range onze est et section huit du township treize au sud du range onze est et section huit du township treize, range sud onze est, excepté vingt deux 19\100 acres de la partie supérieure de la section huit déjà vendus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
12nov—12 19 26 déc 3 10 14

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

—Succession de—

Mme Julia P. Abbott—No 16,762.

SUR LA DEMANDE DE JOHN BOYD, de Lexington, Kentucky, tuteur des mineurs Cecily de G. McCaw, Paul J. McCaw, Nina C. McCaw, Lucy E. McCaw, W. R. McCaw, jr., Eloise C. McCaw et Chesley Abbott McCaw—
Attendu que John Boyd, tuteur des susdits mineurs, par l'intermédiaire d'Octave Morel, son agent dûment autorisé et son avocat a fait application à cette Cour pour avoir l'autorisation de prendre possession de la propriété appartenant aux dits mineurs et de la transférer de l'Etat de la Louisiane, à Lexington, Kentucky.
Avis est ici donné à tous ceux que cela concerne, de donner les raisons, sous les trente jours, à partir de la première publication de cet avis, pourquoi l'application du dit tuteur ne serait pas accordée.
Par ordre de Cour.
JULES VIENNE
Député Greffier.
12nov—1f p a p 30 j

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—A. J. Wards Sons et als vs. leurs créanciers—No 19,209 — Division A — Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés des pétitionnaires de la raison sociale de A. J. Wards Sons et Hatmon Ward et Frederick Ward individuellement et comme membres de la dite raison sociale, soit et est, par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Bussière Rouen notaire en cette ville, SAMEDI, le 4me jour de décembre 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient venir devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que B. C. Elliott, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 1er novembre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
3 nov—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Drake et Marks, F. H. Drake & S. Marks vs. leurs Créanciers—No 19,266.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens des pétitionnaires de la maison Drake et Marks et Frank H. Drake et Sampter D. Marks, individuellement, et comme membres de la susdite maison, soit acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu et soit convoquée devant Fred. Zengel, notaire en cette ville, la SAMEDI, 20me jour du mois de novembre 1886, à 11 heures du matin, dans le but de s'entretenir des affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises. En attendant, que toutes les procédures judiciaires contre les personnes aussi bien que contre leurs biens soient interrompues.
Nouvelle-Orléans, 6 novembre 1886.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Copie exacte,
JAS. D. RANKIN, Sous Greffier.
12 nov—3f en 10 j

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—W. M. Mayewski vs. ses créanciers.—No 19,310, Division C.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant A. J. Lewis, notaire en cette ville, MARDI, le 14 de décembre 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire; et que Armand Pilié soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents non domiciliés dans cet Etat; et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, Lne., 11 novembre 1886.
[Signé] F. A. MONROE, juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
12 nov—3f au 14 déc

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—J. P. Sarrazin, Fils & Cie vs. ses créanciers—No 19,019—Division "D"—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires, de la raison commerciale de J. P. Sarrazin, Fils & Cie et J. René Sarrazin et J. Stanislas Landry, individuellement et comme membres de la dite raison commerciale soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant R. C. Stockton, notaire, à son bureau, No. 6 rue Carondelet, en cette ville, le MERCREDI, 24me jour de novembre 1886, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et pour nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues.
Et que Joseph Duvigneaud, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire; et qu'il est de plus ordonné que le shérif civil prenne et entre en possession des marchandises et effets rendus par les insolvables dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 22 octobre 1886.
[Signé] A. L. TISSOT,
Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon N. H. Rightor, Juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
23oc—4f au 24nov.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—B. J. West's Son & Co. vs. leurs créanciers—No 18,946, Division D. —Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires B. J. West's Son & Co. soit tenue et convoquée pardevant Théo. Guyol, notaire en cette paroisse, le LUNDI, 22ème jour de novembre 1886, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de voter sur l'application des pétitionnaires pour un répit comme il est ici demandé, et qu'avis public en soit donné de la dite réunion et son objet, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Horace L. Dufour, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 16 octobre 1886.
[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
17 oct—3f au 22 nov

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Henry Kershaw & Co. vs leurs créanciers—No 19,313, Division C.—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Henry Kershaw & Co., composé de Henry Kershaw, Charles E. Kershaw et E. T. Duckert et chacun individuellement soit convoquée pardevant Frederick Zengle, notaire en cette ville, JEUDI, le 16me jour de décembre 1886, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur l'application pour un répit, et qu'avis de la dite réunion en soit dûment donné aux dits créanciers de Henry Kershaw & Co., et que les créanciers soient notifiés d'assister à cette réunion et que E. Morel, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents; et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 11 novembre 1886.
[Signé] W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme,
Jas. D. RANKIN, Député-Greffier.
14 nov—

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'un bateau de touage de valeur, le ARTHUR HAUCH Jr.,

Ainsi que tout son grément, dans l'affaire de **Charles H. Schaefer vs Arthur Hauch** (ou Hauch)

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 15,916—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 11 décembre 1886 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Le bateau de touage ou remorqueur connu sous le nom de "Arthur Hauch Jr.," avec tout le grément qui lui appartient, ainsi que ses meubles et son installation tel qu'il est mouillé dans le Bayou St-Jean, près du pont du pied de la rue Esplanade.
Le dit remorqueur, d'après son inscript on permanente, No 82 à la Douane de la Nouvelle-Orléans, dans le livre B. 6., folio 27, le 3 juillet 1884, a été construit à la Nouvelle-Orléans en 1884 et a un pont et pas de mâts: une longueur de 62 et 9\10 pieds, une largeur de 16 et 2\10 pieds et une profondeur de 6 et 8\10 pieds. Il a 21 et 11\100 tonnes; a une hélice, à un beaupré et une proue ronde; et d'après certificat le dit bateau a été inspecté par les inspecteurs du gouvernement des Etats-Unis le 20 février 1886.
Ensemble avec tous les droits, titres et intérêts du défendeur dans l'affaire ci-dessus et au remorqueur ci-dessus décrit, le "Arthur Hauch Jr.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 nov—10 17 24—déc 1 & 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mary Kane vs J. W. Albro.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,251—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le 1er District de cette ville, SAMEDI, 4 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Un certain lot de terre situé dans le premier district de l'Ilet No dix neuf qui est borné par les rues Terpsichore, Liberté, Howard et Foucher Road, conformément à un plan dressé par G. T. Dunbar, voyer, le 1er avril 1848 et déposé en l'étude de A. Mazureau, notaire en cette ville. Le lot numéro dix forme l'encoignure des rues Howard et Terpsichore et mesure trente deux pieds de face à la rue Howard par quatre vingt treize pieds de profondeur et de face à la rue Terpsichore entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 nov—2, 9 16 23 30—déc 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

David L. Weil vs Mme L. Conroy, administratrice, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 18,589—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 (quatre) décembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Orange, Camp, Race et Magazine, et mesure trente pieds de face à la rue Orange sur une profondeur de soixante-cinq pieds entre lignes parallèles, le dit lot ou portion de terre est formé d'une portion du fonds de deux lots, situé à l'encoignure des rues Orange et Camp, désignés par les numéros neuf et dix mesurant chacun trente deux pieds de face à la rue Camp sur une profondeur et face à la rue Orange de cent vingt pieds. Etant la même propriété que feu Lawrence Conroy a acquise de Mme M. N. Kahle, conformément à un acte passé pardevant John Bendernagel, notaire, le 3 juillet 1882.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 nov—2 9 16 23 30—déc. 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Margaret McFadden vs Mme Alverta Johnson et Henry L. Adams, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 18 745—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 27 novembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations et dépendances qui s'y trouvent, avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet No 150 borné par les rues Sixième, Septième, St Patrick et St. David. Le dit lot étant désigné par le numéro dix huit sur un plan dressé par Hedin et Schlarbaum, voyers le 21 mars 1849, déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville, comme plan No 1\9 et mesurant en pied américain, conformément au dit plan, trente (30) pieds de face à la rue Septième, sur une profondeur de cent dix (110) pieds entre lignes parallèles, borné sur un côté par le lot No 17 sur le dit plan et sur l'autre côté par le lot No 19.
Acquis par la défenderesse Mme Alverta Adams du demandeur conformément à un acte passé pardevant Benjamin Ory, notaire, en date du 26 octobre 1882.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Termes et conditions—
1° Pour du comptant un montant suffisant pour payer et satisfaire la réclamation du demandeur maintenant dûe à savoir Deux cents dollars ($200) avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir du 26 octobre 1885 jusqu'au paiement final, ensemble avec 5 pour cent honoraires d'avocat sur le montant du capital et intérêt de la réclamation du demandeur ainsi que les frais du dit procès et toutes les taxes d'Etat et de ville qui seront dues sur la dite propriété.
2° Et l'acquéreur assumera le paiement d'un certain billet à ordre tiré par la défenderesse dans cette affaire, en date du 26 octobre 1882 et payable quatre ans plus tard, lequel billet est pour la somme de cent dollars et garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la dite propriété, et porte intérêt à raison de 8 pour cent à partir du 26 octobre 1885 jusqu'au paiement final.
3° Et le reste s'il y a comptant,
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 oct—26—2 9 16 23 27 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Laura E. Bright.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 3413—En vertu d'un jugement et ordre de vente, en date 16 octobre 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 30 novembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, usage, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans l'ancien faubourg Annonciation, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Race, Robin, Camp et Magazine et mesurant quatre vingt-cinq pieds trois pouces de face à la rue Race sur une profondeur de cent quatre vingt douze pieds, entre lignes égales et parallèles, et étant la même propriété acquise par J. Bright de F. A. Boyle, par acte passé pardevant Edgar Grima, notaire, le 5 octobre 1870.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29oct—29—5,12,19 26,30nov

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE DE DISTRICT—No 18 761. Division C.

Dans l'affaire de James W. Fee, demandant une monition.

A tous ceux à qui parviendra ceci salut:
Attendu qu'à une vente de taxes publiques pour les taxes non payées de l'année 1878 assessées au nom de George O. Nercross, faite dans la ville de la Nouvelle-Orléans le 24me jour du mois d'août 1880, James D. Houston, Percepteur de taxes pour le Premier District ou District supérieur de la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément à l'autorisation que lui donne la loi, a adjugé à James W. Fee le pétitionnaire cité ci-dessus, comme étant le plus fort et dernier enchérisseur, la propriété décrite ci-après à savoir:
Un terrain dans le Quatrième District de la ville de la Nlle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Brainait, Philip et Jackson, désigné comme lot No 15 de l'ilet No 264; le dit lot mesure soixante six pieds de face à la rue Baronne sur 123 pieds de profondeur.
Et, attendu que le 24me jour de mars 1875, à une vente publique de taxes pour les taxes non payées de l'année 1873 assessées contre la dite propriété au nom de Caroline Flouraoy, A. S. Badger, alors percepteur de taxes d'Etat pour le dit district, après avoir été conforme à toutes les formalités de la loi, a adjugé la dite propriété à l'Etat de la Louisiane, et a ensuite le 15me jour de septembre 1885 d'après un acte pardevant C. H. Thompson conformément aux exigences de la première section de l'acte No 105, approuvé le 28 mars 1874, vendu ladite propriété à George C. Norcross laquelle dite vente a été confirmée par l'auditeur; George B. Johnson le 23me jour de mars 1876.
Et attendu que James W. Fee a fait application à cette cour pour une monition ou avis, conformément à la loi et aux sections 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 95 approuvé le 10 mars 1870 connus comme statuts révisés de la Louisiane.
Donc maintenant, que toutes personnes intéressées dans la dite propriété sont citées et priées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, si elles le peuvent, de faire valoir un droit, titre ou réclamation sur la dite propriété, ainsi y a informalité ou illégalité dans les procédures publications et assessements, descriptions ou adjudications faites à ces deux ventes mentionnées ci-dessus ou s'il y a en la moindre irrégularité ou illégalité dans les estimations ou avis, ou dans l'époque et la façon que les dites ventes ont été faites, ou toutes autres défectuosités quelconques. Ces personnes sont priées dans les trente jours qui suivront la date de la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, de faire connaître les raisons pour lesquelles les dites ventes ainsi citées plus haut, ne devront pas être confirmées et homologuées.
Bureau du Greffier de la Cour Civile de District, Nouvelle Orléans 23 septembre 1883
Signé. N. H. RIGHTOR
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, Juge de la Cour, Division C, actuellement en congé
Signé, JAS. D. RANKIN
Député Greffier.
Une copie exacte.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
28sept—

Succession de Valery Montal et son épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,333—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par P. S. Wiltz, Jr., administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
14nov—14, 19, 23. Greffier.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'une goélette, son grément, etc.

Wm. Cunningham vs John Wallace Parker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 18,154. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
La goélette connue sous le nom de "Rebecca," avec tout son grément, etc., telle qu'elle est mouillée dans le Vieux Bassin, près de la rue Toulouse, dans le Second District de cette ville.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 nov—17,24,—déc 1,8,15,18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Groceries, Groceries, dans le Septième district.

Hy Lochte & Co. vs Nicholas Miller,

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 19,300—En vertu d'un ordre de vente en date du 15 novembre 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 20 novembre 1886, à 10:30 A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un grand lot de groceries fines assorties, vins, liqueurs, installations et articles divers, etc., au local à l'encoignure des rues Jefferson et Levée dans le septième district de cette ville, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant sur les lieux
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16 nov—16 17 18 19 20

ANNONCE JUDICIAIRE

EN VERTU d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 11 novembre 1886, dans l'affaire No. 19,134 ayant pour titre:

Succession de Chas. Foldz, Sr.,

Il sera vendu à l'enchère publique, pour du comptant, par Chas. Foldz Jr. l'administrateur de ladite succession, à la Bourse d'Encan Arcade le MERCREDI 15 décembre, à 2 P. M., la propriété décrite ci-dessous, à savoir:
Deux terrains, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville, désignés comme lots Nos 25 et 26 dans l'ilet borné par les rues Zimple, Dublin, Madison et Quatrième, le lot No 25 mesure 30 pieds de face à la rue Zimple sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et lot No 26 mesure 25 pieds de face à la rue Zimple sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Dublin, formant le coin des rues Zimple et Dublin.
13 nov—5f en 30 j

ANNONCE JUDICIAIRE

A LA BOURSE D'ENCAN ARCADE—MARDI, 7me jour de décembre 1886 à 2 heures P. M., en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans rendu le 5me jour de novembre 1886, dans l'affaire No 15,199—Succession de Léonville Augustin—Il sera vendu à l'encan par l'administrateur de la dite succession la propriété ci-après décrite, à savoir:
Propriété connue par le numéro 255 1\2 rue St. Philippe, entre Claiborne et Robertson, étant un lot avec les améliorations qui s'y trouvent mesurant 15 pieds de face à la rue St Philippe sur une profondeur à peu près de 105 pieds, entre lignes parallèles.
Condition—Comptant.
6nov—5f en 30 j.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Mme A. Christina, veuve, vs H. Gallman

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. No 11 549—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. E. Rozee, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, No. 152 rue Lafayette entre St Charles et Carondelet le MARDI 23 novembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Une mule brune, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci dessus, numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
13 nov—13 18 23

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District de la paroisse d'Orléans.
L'Etat sur la déposition de Camille Girardey demandant une monition.

ETAT DE LA LOUISIANE.

A tous ceux qui le présent avis concerne.

Attendu qu'à une vente publique pour taxe faite en la ville de la Nlle Orléans le 8me jour du mois de septembre 1883 et ... le 24me ... jour d'avril 1880, dans la ... de l'Etat de la Louisiane contre ... percepteur de taxes du second district ... district inférieur de la ville de la Nouvelle-Orléans conformément à l'autorité dont il est revêtu par la loi, a adjugé à Camille E. Girardey le pétitionnaire ci-nommé comme le plus offrant et dernier enchérisseur, la propriété ci-après décrite, et attendu que le dit Camille E. Girardey a fait adresse à cette Cour pour une monition conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 de l'acte 95 approuvé le 10 mars 1870, des statuts révisés de la Louisiane.
Donc dès maintenant toutes les personnes intéressées sont citées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans à faire valoir si elles en ont, tous droit, titre ou réclamation sur la propriété ci-après décrite par suite d'une informalité quelconque dans les procédures ou la publication, description et adjudication après lesquelles les ventes se sont faites, ou toute irrégularité ou illégalité dans les assessements, annonces, ... époque ou genre de la vente, ... toute autre défectuosité ... personnes sont requises de présenter dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles les ventes ainsi faites ne doivent pas être confirmées et homologuées.
Attendu qu'à la première vente de la dite propriété la prix a été de vingt ... dollars ... et à la seconde vente de ladite propriété le prix a été de quarante cinq dollars et que le dit prix a été payé comptant par le dit ... Girardey.
DESCRIPTION DE LA PROPRIÉTÉ enregistrée au bureau des transferts de cette paroisse, livre 120, page 486 et livre 122, page 955, treize terrains dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le carré d'ilet 452 borné par les rues Canal, Dumaine, Rocheblave et l'Avenue Hagan, désignés par les Nos de 5 à 17 inclusivement, et mesurant ensemble 308 pieds 1 pouce et quatre lignes de façade rue du Canal étant dans la même façade du carré rue du Canal sur 153 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur et de façade sur l'avenue Hagan, et de semblable profondeur et face à la rue Randon.
Bureau du greffier de la Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans, 15 septembre 1886
Signé N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D. siégeant à la place de l'hon A. L. Tissot, juge de la dite cour; Division A, actuellement en congé
JAS. D. RANKIN, Sous Greffier.
Copie exacte.
JAS. D. RANKIN Sous Greffier.
26 oct—3 10 17 24 30 nov

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E. No 18 306.

Veuve Paul Magne demandant une monition.

ATTENDU que, conformément à un ordre de vente, rendu le 5 juillet 1886 par la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la succession de Charles Kilshaw, No 17,672 de la dite cour, Mather et Homes, encanteurs, ont annoncé la vente pour le 14 août 1886, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Une portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., située dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Levée ou Peters, Delaronde, Peters et la propriété Sanlet, désignée par la lettre "A" sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, député voyer de la ville, daté le 20 juin 1876, annexé à un acte de Théo. Guyol, notaire, du 26 juin 1876 et mesurant 67 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Levée ou Peters, 63 pieds 11 pouces de face à la rue Delaronde, sur une profondeur de 456 pieds 10 pouces et 4 lignes sur la ligne supérieure adjacente à la propriété de A. Sanlet, et 472 pieds 7 pouces sur la ligne inférieure vers la rue Flood, la dite portion de terre étant composée de tous les lots primitifs Nos 8, 9, 25 et 26, et de 33 pieds du 32 pieds du fond des lots 13, 14, 15 et 16; qu'à la dite vente la dite propriété a été adjugée à Apollonie Martin, veuve de Paul Magne, pour la somme de $2700 qu'elle a entièrement payée.
Et attendu que d'après un ordre de saisie et de vente rendu le 18 janvier 1881, par la Cour Civile de District de cette paroisse, dans l'affaire de Joseph H. Oglesby et Albert Baldwin, receveurs, vs. Mlle M. Fernandes, No. 2055 de la dite cour, le shérif de cette paroisse a annoncé pour être vendue le 29 juin 1881 la même propriété mentionnée ci dessus; qu'à la dite vente, la dite propriété a été adjugée à Charles Kilshaw pour le prix de $2000 comptant qu'il a payé en plein; et attendu que la dite Apollonie Martin, veuve Paul Magne, désirant se prévaloir des bénéfices de la loi relative aux monitions conformément aux sections 2370 à 2381 des Statuts Révisés, a fait application à cette cour pour une monition.
Donc, maintenant, que toutes personnes intéressées sont citées et sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, si elles le peuvent, de faire valoir un droit, titre ou intérêt sur la dite propriété mentionnée ci dessus, s'il y a informalité ou illégalité dans, avant ou après les deux ordres de vente mentionnés ci dessus d'après lesquels les dites ventes ont été faites, à savoir dans la succession de Charles Kilshaw et dans l'affaire ci dessus de Joseph H. Oglesby et Albert Baldwin, receveurs, vs Mlle M. Fernandes ou s'il y a irrégularité ou illégalité dans l'estimation ou avis ou dans l'époque ou la façon dont la dite vente a été faite, ou toutes autres défectuosités quelconques dans les procédures ou dans les ordres ou dans l'exécution de ceux ci. Ces personnes sont priées dans les trente jours qui suivront la date de la première publication de cette monition, de faire connaître les raisons, si elles en ont, pour lesquelles les deux dites ventes mentionnées ci dessus de la propriété décrite ci dessus faites dans les deux cas ainsi qu'il est dit plus haut ne devront pas être confirmées et homologuées par cette honorable Cour et le titre de la dite Apollonie Martin veuve Paul Magne à la dite propriété citée ci dessus ne serait pas déclaré parfait et complet.
Signé par moi et sous le sceau de cette Honorable Cour au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 21me jour d'octobre 1886.
HENRY L. LAZARUS, Juge.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
22 oct—3f en 30 j.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 16,884—Division D.—J. H. Campman vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers de John H. Campman, insolvable dans cette affaire, soit tenue et convoquée pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville le MERCREDI 22me jour de novembre 1886, à 11 heures A. M. dans le but de considérer et de déterminer sur et pour fixer les termes de la vente de la propriété rendue par le dit insolvable et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises.
Nouvelle Orléans, le 15 octobre 1886.
[Signé] N. H. RIGHTOR Juge.
Pour copie conforme,
JAMES D. RANKIN, député greffier.
29 oct—3 10 22 nov

VENTES A L'ENCAN

PAR J. V. GOURDAIN.

VENTE PEREMTOIRE.

Propriétés de valeur améliorées et bien situées dans le Deuxième et Troisième Districts

Pour effectuer un partage parmi les héritiers.

Succession de Martin Albert.

PAR J. V. GOURDAIN encanteur. Bureaux No 79 rue Bienville — SAMEDI, 4 décembre 1886, à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, il sera vendu à l'enchère publique, les propriétés décrites ci dessous, appartenant à la succession de Martin Albert, à savoir:
1° Un terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre A, dans l'ilet borné par les rues Kerlerec, Bourgogne, St. Antoine et Remparts, d'après un plan dressé par E. Surgi, ingénieur civil, daté le 12 novembre 1886, d'après le dit plan, le dit terrain forme l'encoignure des rues Kerlerec et Bourgogne, et mesure, en mesure américaine, 46 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Kerlerec sur une profondeur de 50 pieds 9 pouces et 2 lignes, entre lignes parallèles et face à la rue Bourgogne.
2° Un terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un cottage double, dans le même district et ilet que le terrain mentionné ci dessus et désigné par la lettre B sur le dit plan et mesurant, mesure américaine, 31 pieds 2 pouces de face à la rue Kerlerec sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles. Ce terrain a une allée en commun de 2 pieds 8 pouces de large avec le lot C qui lui est adjacent.
3° Un terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un cottage double, dans le même district et ilet que le lot ci dessus, et désigné par la lettre C sur le dit plan et mesurant, mesure américaine, 25 pieds 5 pouces de face à la rue Kerlerec sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles.
Ce terrain a une allée en commun de 2 pieds 8 pouces de large, avec le lot B qui lui est contigu et une autre de 2 pieds 4 pouces de large en commun avec le lot D qui lui est aussi contigu.
4° Un terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le même district et ilet que le lot ci dessus, et désigné par la lettre D sur le dit plan et mesurant mesure américaine, 21 pieds 4 pouces de face à la rue Kerlerec, sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles. Ce terrain a une allée en commun de 2 pieds 4 pouces de large avec le lot C qui lui est adjacent et une allée simple sur la ligne la plus rapprochée de la rue des Remparts.
5° Un terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le même district et ilet que le terrain ci dessus et désigné par la lettre E sur le dit plan et mesurant mesure américaine 13 pieds 2 pouces de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 46 pieds 11 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles.
6° Un terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le 2ème district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Rocheblave, Dumaine, Tonti et Ste. Anne, mesurant 28 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à la rue Rocheblave, sur une profondeur de 51 pieds 9 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles.
Conditions—Une moitié comptant et la balance à un crédit d'un an, en billets des acquéreurs à leur propre ordre et par eux endossés portant hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue, avec 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement ensemble avec toutes les clauses de garantie usuelles.
Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1886 au-dessus du prix de l'adjudication et feront un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux, sur le montant de l'adjudication.
Actes de vente pardevant Fred Zangel, notaire aux frais des acquéreurs.
Nov 13—13 20 27—déc 4.

PAR MATHER & HOMES.

PAR MATHER & HOMES—Il sera vendu à l'enchère publique pour du comptant à la Bourse d'Encan Arcade à 2 heures P. M., le SAMEDI 27 novembre 1886, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District dans l'affaire No 330, intitulée succession de H. M. & L. M. Hyams, la propriété décrite ci dessous, à savoir:
Une portion de terre dans la paroisse Iberville de cet Etat étant le lot ou actions 62 dans le comte 9, Range 10 Est, contenant environ 472 arpents.
27oct—5f en 30 j.

ANNONCE JUDICIAIRE.

TERRAINS A CARROLLTON.

Succession d'Etienne Porée et d'Euphrosine Chaumet, son épouse.

No 564—26me Cour Judiciaire de District pour la paroisse Jefferson Lne.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey encanteur—Bureaux 17 rue Carondelet—SAMEDI 20 novembre 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. Louis Rost juge de la dite cour, le 7 juillet 1886, il sera vendu à l'encan la propriété ci après décrite, à savoir—
1o. Deux terrains à Carrollton, étant les lots 5 et 6 de l'ilet 146 ou 341, qui mesurent chacun en pied américain 10... pieds de face à la rue Levée sur 300 pieds de profondeur, et formant l'encoignure des rues Jefferson et Levée.
2o. Deux terrains étant les Nos 1 et 2 de l'ilet 26 A ou 94 et mesurant ensemble 62 pieds de face à la rue Seconde sur 120 pieds de profondeur. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Seconde et Hilary.
Conditions comptant et les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1886. Acte de vente pardevant James Z Spearing notaire, aux frais des acquéreurs. 17 oct—17 30 nov 6 13 20

JUGEMENT.

A TOUS CEUX QUE CELA CONCERNE.

LE JUGEMENT SUIVANT D'INTERDICTION contre John M. G. Parker, est maintenant de Boston à la Nouvelle Orléans, a été rendu le 21 septembre 1886:

Jugement.

Commonwealth du Massachusetts—A une Cour d'Epreuve tenue à Cambridge dans et pour le Comté de Middlesex, le septième jour de septembre dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quatre vingt six (1886).
Sur la demande de D. Maria Parker et Catherine T. Parker pour la nomination d'un tuteur à John M. G. Parker de Lowell dans le dit comté de Middlesex, comme étant incapable de soigner ses affaires ... John M. G. Parker ayant été notifié conformément à la loi de comparaître et donner les raisons pour lesquelles un tuteur ne serait pas nommé, comparaît et objecte à la demande, et maintenant ce 21me jour de septembre 1886, date fixée pour la continuation de l'affaire, après examen complet de l'affaire au sujet de la dite demande, la Cour conclut que le dit John M. G. Parker est frappé de folie et est incapable de s'occuper de ses affaires. Il est par conséquent décrété qu'un tuteur soit nommé pour lui et que Edward M. Tucke et Percy Parker, de Lowell, dans le comté de Middlesex, soient nommés à une telle place de tuteurs, en donnant une garantie conformément à la loi pour l'exécution des dites fonctions.
(Signé) GEORGE M. BROOKS,
Juge de la Cour d'Epreuve.

Sur le jugement ci dessus, le décret suivant a été rendu:—
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 19 227, Division C—affaire d'interdiction de John M. G. Parker, sur la petition d'avoir des tuteurs nommés dans le Massachusetts reconnue.

Ordre.

Considérant les allégations et la prière de la dite pétition et des documents annexés, que Edward M. Tucke et Percy Parker, de Lowell Mass., soient reconnus par cette cour comme les tuteurs de la personne et des biens de John M. G. Parker, interdit, conformément et en vertu d'un décret rendu par la cour d'Epreuve du comté Middlesex, Etat du Massachusetts le 21me jour de septembre 1886; pourvu cependant que cet ordre ne soit pas compris comme autorisant les dits tuteurs à prendre possession de ou de transférer de cette juridiction aucune propriété du dit interdit jusqu'à ce qu'avis ait été donné et telles preuves offertes à la satisfaction de la cour que toutes les dettes dues par le dit Parker dans cet Etat ont été payées.
Nouvelle Orléans, 4 nov., 1886.
(Signé) F. A. MONROE,
Copie exacte, Juge.
(Signé) JULES VIENNE,
Député Greffier.
Toutes les personnes prévenues de ne pas avoir de relations d'affaires avec l'interdit, John M. G. Parker.
EDWARD M. TUCKE,
PERCY PARKER,
Tuteurs.
6 nov—5 fois en 30 j.

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—

Etat de la Louisiane ex rel. Léon Lavedan, demandant une monition—No 18,307. Division E.

A tous ceux que le présent avis concerne, salut:
Attendu qu'à une vente publique faite par Thomas Duffy, shérif civil pour la paroisse d'Orléans, le 28me jour d'août 1886, dans l'affaire de Léon Lavedan vs. Gertrude Schwaner et son mari et Mlle Amalia Matilda Schwaner, No 18,307, Division E de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, d'après l'ordre lancé par la dite Cour ordonnant au shérif civil de saisir, publier et vendre la propriété ci-après décrite, le dit shérif civil a adjugé la dite propriété à Léon Lavedan, le pétitionnaire ci-dessus mentionné, comme étant le dernier et plus fort enchérisseur, pour la somme de deux mille piastres comptant, et le dit Léon Lavedan a demandé à cette Cour une monition ou un avis conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373, etc., des statuts révisés de 1870 de l'Etat de la Louisiane.
Donc, dès maintenant toutes les personnes ici intéressées sont citées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, à faire valoir si elles en ont, tout droit, titre ou réclamation contre la propriété ci-après décrite, par suite d'une informalité ou illégalité quelconque dans les procédures, publication, descriptions et adjudication d'après lesquelles la vente a été faite, ou toute illégalité, irrégularité dans les assessements, annonces, époque ou genre de vente, ou toute informalité dans l'ordre, décret ou jugement de la Cour d'après lequel la vente s'est faite, ou toute omission ou illégalité, ou toute autre défectuosité quelconque, ces personnes sont requises de présenter dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles l'adjudication ou vente ainsi faite au dit Léon Lavedan ne serait pas confirmée et homologuée.
Attendu que le prix payé par le dit acquéreur Léon Lavedan est de deux mille piastres comptant.
La description de la propriété adjugée au détionnaire est comme suit:
Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant en quelque sorte que ce soit, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Annonciation, Washington et Quatrième, désignés par les Nos quatre et cinq et mesurant chaque vingt neuf pieds deux pouces de face à la rue Washington, sur cent onze pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles et égales.
(Le dit terrain No quatre étant ainsi désigné (comme lot No quatre) d'après un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, député voyer le 16 mars 1867, annexé à un acte passé par devant Joseph Cohn, ex notaire le 25me jour d'avril 1867 et le dit lot No cinq étant ainsi désigné (comme lot No cinq) d'après un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 9 novembre 1859, déposé pour qu'on s'y réfère au bureau de W. H. Peters, ex notaire.
Bureau du greffier, Cour Civile de district, Nouvelle-Orléans, 4 octobre 1886.
Signé. HENRY L. LAZARUS,
Juge de la Cour Civile de District, Division "E."
GEO. P. CAZELAR,
Député-greffier de la Cour Civile de District.
Copie exacte:
GEO. P. CAZELAR, Député-greffier.
8 oct—8, 5 f en 30 jours.

VENTES A L'ENCAN

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur à Mandeville.

Succession de Louis Degalle, épouse décédée de George Weppner.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Divisi n E. No 18,275.

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureau No 18 rue Bourbon — JEUDI 25 novembre 1886, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la dite Cour, en date du 21 septembre 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite, à savoir:
Un certain morceau ou portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la ville de Mandeville paroisse St Tammany, Etat de la Louisiane, étant la portion du lot No 2 dans l'ilet No 34 conformément à un plan de Mandeville, déposé au bureau de recorder de cette paroisse, ayant 103 pieds de face à la rue Lafitte sur une profondeur de pas moins de 250 pieds entre lignes parallèles s'étendant et se bornant à la ligne de la propriété de M. Chas. L. Grandel dans le fond. Cette propriété est bornée au nord ou le coté supérieur par le lot appartenant à Jean Eugène Caillot et au sud ou du coté inférieur par le lot appartenant à Eugène Caillot.
Les améliorations consistent en une confortable maison de résidence avec trois chambres et deux cabinets, lattés et plâtrés, cuisine et accessoires.
Termes et conditions—Cette vente étant la seconde et dernière enchère, la propriété sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera. L'acquéreur paiera comptant au moment de la vente la somme de cent piastres ($100) pour payer les frais d'annonces et ... et la balance à ... à 12 mois de crédit. L'acquéreur fournira billets avec une bonne sécurité sujette à l'approbation des exécuteurs de cette succession, portant 8 p 0\0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'au parfait paiement garanti par hypothèque spéciale et lien et privilège de vendeur. L'acte devant porter toutes les clauses usuelles de sécurité 5 0\0 honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection, et les améliorations devant être assurées et la police transférée.
Acte de vente pardevant Robt J. Ker, notaire aux frais de l'acquéreur.
L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1886. 10 nov—10 1a 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.

Succession de Wm. Gordon.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, No 18 880.

PAR B. ONORATO encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI 11 décembre 1886 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magazins entre les rues Natchez et Gravier, conformément et en vertu d'un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la dite Cour Division D siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, actuellement en congé, daté le 4 août 1886, je vendrai la propriété décrite ci après, à savoir:
Un terrain désigné comme partie ou portion du lot No 19 dans l'ilet borné par les rues Tonti, Miro, Palmyre et Gasquet, la dite portion ou partie du lot No 19 mesure 25 pieds de face à la rue Palmyre sur une profondeur de 100 pieds 10 pouces et 3 lignes.
Ensemble avec toutes les bâtisses (No. 130 Palmyre) et les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges y appartenant.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant E Bouny, notaire public, aux frais des acquéreurs. Ceux ci paieront en dessus des prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt comptant de 10 0\0 sera requis sur les lieux pour lier la vente.
6 nov—6 13 20 27—déc 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de choix pour commerce

Dans le Deuxième District.

Splendides résidences en briques à trois étages Nos. 114 et 116 rue de Chartres.

Successions de JOHN KELLER et ELIZABETH KELLER, sa femme, consolidées.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C. Nos. 9321 et 18 817.

A des conditions faciles à l'enchère publique.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 27 novembre 1886 à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre les rues Gravier et Natchez conformément et en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor juge de la dite cour, Division D siégeant à la place de l'Hon F. A. Monroe juge de la dite cour, Division C maintenant en congé, en date du 19 octobre 1886, je procéderai à la vente des propriétés ci-après décrites, à savoir:
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits ... et avantages y appartenant, situé rue de Chartres entre les rues Bienville et Conti en cette ville, et mesurant mesure américaine 18 pieds 3 ... pouces de face à la rue de Chartres ... et 42 pieds 11 pouces en profondeur ... adjacent à la propriété de M. Bel ... et 42 pieds ... de profondeur ... et ... propriété de E. Carrabe avec l'usage d'une allée commune ... pieds de largeur.
Un autre lot de terre ... avec les bâtisses y appartenant No 144 rue de Chartres dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 15 de l'ilet borné par les rues Chartres, Bienville, Toulouse et Jefferson le dit lot mesurant ... 18 pieds 3 pouces de face à la rue de Chartres 43 pieds de profondeur sur la ligne du coté de la rue Toulouse ... 42 pieds 11 1\2 pouces de profondeur sur la ligne opposée ... du côté ... 18 pieds 2 pouces sur la ligne en arrière parallèle à la rue de Chartres ... à l'usage en commun avec quatre autres propriétés attenantes, d'une allée ouvrant sur la rue Toulouse et ... profondeur de ... à former la ligne de division de la dite propriété.
Lesquels deux lots de terre connus comme les Nos 114 et 116 rue de Chartres, forment une bâtisse et ... ensemble.
Les améliorations comprennent une maison en briques à 3 étages solidement bâtie le rez de chaussée sert de magasin et la partie supérieure est divisée pour résidence, avec une splendide vérandah en fer faisant face à la rue.
Termes et conditions—Un montant ou plus comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur ... portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente l'acte devra contenir toutes les clauses ... usuelles de garantie de 5 pour cent pour honoraires d'avocat en cas de procès pour effectuer la collection et la propriété devra être assurée et la police transférée. L'acquéreur paiera en outre et au-dessus du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
Actes de vente par devant Fred Adolph notaire public aux frais de l'acquéreur.
23 oct—23 30—6 13 20 27 nov

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés Foncières améliorées et Terrains vacants

Dans le Premier et Quatrième Districts,

Et Stock d'Assurance

A l'encan.

Succession de John Henderson.

No 15 797 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 27 novembre 1886, à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 16 septembre 1886, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la dite succession, la propriété décrite ci-dessous à savoir:
Le magasin coin nord-ouest des rues Commerce et Lafayette dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Poydras et Lafayette et mesurant 32 pieds 8 pouces de face à la rue Commerce 87 pieds 4 pouces de profondeur et face à la rue Lafayette, 87 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne du coté opposé, et 32 pieds 1 pouce de large dans le fond; le magasin est en briques à deux étages, bien situé pour un entrepôt ou manufacture, loué à bail actuellement et occupé par une tonnellerie et vendu sujet au dit bail.
2° Le magasin coin des rues Tchoupitoulas Water et Nouvième, dans l'ilet borné par la rue Harmonie. Le terrain est composé des lots E et D de l'ilet O, et mesure environ 45 pieds de face aux rues Tchoupitoulas et Water, environ 100 pieds de profondeur et face à la rue Nouvième et environ 57 pieds 5 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne de coté opposé vers la rue Harmonie; ensemble avec tous les droits de batture et d'atterrissement en face de d te lote.
Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à 2 étages, connue anciennement comme "la Distillerie No 23" couvrant tous les lots intérieurs et bâtisses en bois et hangars en face de la batture. Le site de cette propriété est excellent, ayant une façade sur la rivière juste à la partie supérieure de l'Elevateur, et adjacent au Lafayette Brewery.
3° Deux terrains dans l'ilet borné par les rues Jackson, Philip, Freret et Locust, étant les lots Nos 22 et 23 mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Freret sur 138 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur.
4° La moitié de l'ilet de terre borné par les rues Washington, Quatrième, Roman et Prieur, laquelle moitié mesure 138 pieds 5 pouces 6 lignes de face sur les rues Washington et Quatrième, et 258 pieds de face à la rue Roman. Les améliorations comprennent deux maisons en bois à un étage. La propriété sera vendue subdivisée en lots. Cette propriété fait face au chemin ... de l'avenue Washington et au "Square Taylor."
5. L'ilet de terre borné par les rues Troisième, Quatrième, Rocheblave et Dorgenois, mesurant environ 287 pieds 5 pouces et 7 lignes sur les rues Troisième et Quatrième et 254 pieds de face aux rues Rocheblave et Dorgenois. Le dit ilet est subdivisé en 18 terrains.
6. La moitié d'un intérêt indivis dans douze terrains formant une portion de l'ilet borné par les rues Galvez, Miro et Première et une ligne là divisant de la partie inférieure du dit ilet qui fait face aux rues Jackson et Melpomène. (Tout l'ilet sera vendu.)

STOCK D'ASSURANCE

Trente (30) actions du capital de la Compagnie d'Assurance Hibernia de la Nouvelle-Orléans.

Conditions de la vente

Pour le stock d'assurance comptant. Pour les propriétés foncières, un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs la balance à 1 et 2 ans, en billets des acquéreurs, à leur propre ordre, et par eux endossés, portant intérêt de 8 pour cent par an, à partir de la date de l'adjudication, payable à un et deux ans de la date et portant hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la propriété, avec les clauses usuelles de 5 pour cent, frais d'avocat, assurance des améliorations, etc. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant cette année 1886 et déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant MM. Wouliffe et Rouen, notaires.
26 oct—26 nov 6 13 20 27.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions de la Compagnie du Chemin de Fer de la rue St-Charles, à l'encan.

Succession de S. M. LeBlond.

No 18,146—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet—SAMEDI 27 novembre 1886, à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine entre Gravier et Natchez Alley, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 12 novembre 1886, il sera vendu à l'encan la propriété ci après décrite—
Douze (12) actions du fonds capital de la Compagnie du Chemin de Fer de la rue St Charles de la Nouvelle Orléans.
Conditions—Comptant au moment du transfert. 14nov—14 20 21 26 27

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande Vente à l'Encan
—DE—
Propriétés foncières à Carrollton.
Emplacement de choix dans les principales rues.

Et un emplacement d'affaires sur le Chemin du Bayou, dans le Second District.

Succession de Louis Gardon.

No. 18 295.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 18 décembre 1886, à midi, à la Bourse d'encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans la ville de la Nlle Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus mentionnée le 14 octobre 1886, il sera vendu à l'encan, pour compte de la succession de Louis Gardon, les propriétés suivantes, savoir:

Propriété dans le Second District.

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations y trouvant ... de cette ville dans l'ilet borné par le **Chemin du Bayou**, la rue du **Quartier Remparts** et la rue **St-Claude** ... 30 pieds ... de face au Chemin du Bayou sur une profondeur de 120 pieds. Les améliorations comprennent une maison à un étage faisant face au Chemin du Bayou et occupée par un ... comme épicerie, elle porte le numéro 183 Chemin du Bayou.

Propriété dans le Septième District

2° Un lot de terre avec les édifices et améliorations ... dans l'ilet No. 85, borné par **Carrollton Avenue**, les rues **Hampson, Seconde** et **Dublin**, mesurant 41 pieds 3 pouces de face à la rue Carrollton Avenue sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Hampson et formant le **coin de Carrollton Avenue et de la rue Hampson**. La propriété comprend le lot A et ... Les améliorations se composent d'**une maison à un étage dont le coin est occupé par un débit de rafraîchissements**.
3° Un lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent dans le même ilet que la propriété qui vient d'être décrite. Cette propriété comprend ... lot B. Les améliorations consistent en un **cottage en bois à un étage**, et ...
4° Un lot de terre avec les édifices et améliorations ... l'ilet No. 93 borné par les rues **Dublin, Seconde et Burthe, et Carrollton Avenue**, ... No 21 ... de face à la rue Seconde sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Dublin **et formant le coin des dites rues**. Les améliorations consistent en **une maison à un étage** ... face à la rue **Seconde** ... étage, et une ... deux étages ... ... comme salon de ... et comme **résidence**, elle fait face à Carrollton Market.
5° **Un terrain** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ... **propriété précédemment décrite** ... et 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles ... comprennent **une écurie en bois, auvents, etc.**
6° **Une partie de terrain** ... par les rues **Deuxième, Burthe, Jefferson et Cambronne** ... 120 pieds de ... rue Jefferson et ... les **coins des dites rues** ... **trois maisons en bois à un étage**.
7° **Deux terrains** ... comprenant une **bâtisse en bois, à un étage**.
8° **Cinq terrains** ... Nos 13, 14, 15, 16 et 17 ... **Jefferson** ... sur 120 pieds ... **Jefferson et Burthe** ...
9° **Un terrain** ... **Levée, Seconde, Madison et Cambronne** ... lot No 131 ... **une grande bâtisse en bois à deux étages** ...
10° **Trois terrains** ... No 140 ... **Levée, Monroe, Quatrième et Maple** ... **une maison en bois à deux étages** ...
... **deux ans** ...
Les acquéreurs feront un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.
Les actes de vente pardevant Fr. St Commagère, notaire, 140 rue Magazine, aux frais des acquéreurs.
16 nov—16 27—déc 4 11 18

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété à deux corps de logis, No. 1075 rue Tchoupitoulas entre Tolédano et l'Avenue de la Louisiane.

Succession de Mme Louisa Gort Renz.

A L'encan à des conditions faciles.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 11 décembre 1886 à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre la rue Gravier et le Natchez Alley dans le Premier District de cette ville en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 8 novembre 1886, Dossier No 18,998 pour le compte de la succession de Mme Louisa Gort, femme décédée d'Edward Renz à l'encan sera vendu—
Un certain morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Levée ou Tchoupitoulas, Chippewa, Tolédano et l'Avenue de la Louisiane désigné par la lettre B, et mesurant 35 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur sur la ligne du bas près de la rue Tolédano, de 80 pieds 10 pouces et 5 lignes, puis sur angle droit vers la rue Tolédano de 2 pieds 2 lignes et puis une seconde profondeur de 59 pieds 11 pouces et 6 lignes et une profondeur de 128 pieds 6 pouces et 6 lignes sur la ligne près de l'Avenue de la Louisiane sur une largeur dans le fond de 36 pieds, le tout plus ou moins au pied américain conformément à un plan de W... architectes et voyers et déposé à la Bourse d'encan pour référence.
Les améliorations comprennent une maison en bois à deux corps de logis et un étage convertie en ardoises, connue par le No 1075 rue Tchoupitoulas, en usage comme salon de ... et résidence, ayant ensemble huit à neuf chambres, cuisine, cave, etc., et peut produire un loyer de $30 par mois.
Conditions—Une moitié comptant et le reste à un an avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de garanties, 10 pour cent comptant sur les lieux.
Acte de vente pardevant W. H. Passee, notaire, aux frais de l'acquéreur.
10 nov—10 14 21 27—déc 5,11

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Alfred Shaw.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,405—Division A—Attendu que P. S. Wiltz Jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Alfred Shaw décédé testat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
19 nov—19 23 28 Greffier.

Succession de Mme Mary Spearing.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 4,963—Division E—Attendu que Joseph E. Eaket a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feue Mme Mary Spearing décédée ... est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les ... jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19 Nov—19 23,28.

Succession de James C. Wingard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19,... Division A—Attendu que Mme Elizabeth Amelia Matthews a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James C. Wingard, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
13nov—13 17 21

Succession de Anton Sauer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,306—Division E—Attendu que Mme Veuve Anton Sauer a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Anton Sauer, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
13nov—13 17 21 Greffier.